

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 17 juin 2024 formulée par les déménagements Robert sise av Gabriel Voisin 13300 Salon de Provence concernant des opérations de déménagement,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 – Afin de permettre des opérations de déménagement, **le stationnement de tous les véhicules, à l'exception de ceux du pétitionnaire, est provisoirement interdit sur trois (3) emplacements au plus près du n° 28, avenue Gaston Cabrier** :

Le 28 juin 2024

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction visés à l'Article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 – Sous les directives des Services Techniques Municipaux la présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par le pétitionnaire, 48h00 avant le déménagement.

ARTICLE 4 – Le pétitionnaire doit acquitter une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2022.

Elle est de 4,75€ par emplacement et par jour. Frais de dossier : 5,00€

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le

25 JUIN 2024

P/ Le Maire

Par Délégation, Michel ROUX

Premier Adjoint au Maire

Vice- Président de la Métropole



01/01/2024 -> 31/12/2024

Mairie de Salon de Provence
Service Réglementation administrative
174 place de l'Hôtel de Ville
13300 Salon-de-Provence France
Tél : 04 90 44 89 62
Facture du **24/06/2024**

Ets DEMENAGEMENTS ROBERT
AVENUE GABRIEL VOISIN
13300 SALON DE PROVENCE

A régler avant le **Dès réception de la présente facture**
Chèque à l'ordre de "La Régie domaine public"

Code tiers :

28 Av Gaston Cabrier

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
ODP			
Frais de gestion ODP (/forfait) <i>Frais de gestion 1,00 - Période : 28/06/2024 - 28/06/2024</i>	1,00	5,00	5,00
Stat. zone payante SANS RESA (U/JOUR/forfait) <i>Jour(s) 1,00 * Véhicule(s) 3,00 - Période : 28/06/2024 - 28/06/2024</i>	3,00	4,75	14,25
Total (En Eur) :			19,25

(*) Quantité arrondie au centième inférieur

Références pour le paiement en ligne

Paiement en ligne : Possibilité de payer en ligne de manière sécurisée via le service TIPI du Trésor Public en vous rendant à l'adresse web suivante :

URL : <https://portailtipi.geodp.io/#/sdp> - Code régie : **048823**

ODP : N° FACTURE : 0240001500538 - MONTANT : 19,25 €

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : **DEMENAGEMENTS ROBERT**
N° FACTURE : **0240001500538**



DATE : **24/06/2024**
SOMME DUE: **19,25 €**



**DEMANDE DE DEROGAT
DE TONNAGE**

Avenue Gaston Cabrier
Interdite aux PL de
plus de 8m dans le sens
Av Gaston Cabrier -> Rue
Auguste Moutin.

Nom de l'Entreprise**DEMENAGEMENTS ROBERT**

AdresseAvenue Gabriel Voisin.....
.....13300 SALON DE PROVENCE.....

Mailmichel@demenagements-robert.com.....

Téléphone04.90.565.565.....

Tonnage des véhicules12 Tonnes.....

Longueur des véhicules10 mètres.....

in le 19/06
DS

Nombre d'essieux2.....

Adresse du chantier ...29 Avenue Gaston Cabrier.....
13300 SALON DE PROVENCE (Chez Mr RICHARDSON Jean Hugo)

Voies empruntées ...Boulevard Georges Pompidou -> Avenue Leon Blum
-> Avenue Julien Fabre -> Avenue Gaston Cabrier ->

Date (s) d'interventionLe vendredi 28 Juin 2024 de 08h00 à 16h00

Fait à Salon de Provence
LeLundi 17 Juin 2024.....

Le demandeur

[Signature]
Déménagement ROBERT S.A.S.
Z.A.C de la Crau - Route d'Arles
13300 SALON DE PROVENCE
TEL : 04.90.565.565 - 04.90.56.71.33
Email : robert@dem.robert.fr - 04.90.56.42.22
SIRET : 442 200 000 - 442 200 000

Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public
☎ 04.90.44.89.62
e-mail : police-administrative@salon-de-provence.org

313